

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024

Date de convocation : 10 septembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33

| Délibérations | CONSEILLERS | | | |
|--|-------------|----------|---------|---------|
| | Présents | Pouvoirs | Absents | Votants |
| Pour la délibération n°24-072 à 24-084 incluse | 24 | 07 | 02 | 31 |
| Pour la délibération n°24-085 | 22 | 07 | 04 | 29 |
| Pour la délibération n°24-086 à 24-097 incluse | 24 | 07 | 02 | 30 |
| Pour la délibération n°24-098 | 23 | 07 | 03 | 30 |
| Pour la délibération n°24-099 à 24-100 incluse | 22 | 07 | 04 | 29 |
| Pour la délibération n°24-101 à 24-109 incluse | 24 | 07 | 02 | 31 |

Secrétaire : M. RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mmes ROUZÉE, OUADAH Adjoints, M. JUHEL, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, VANDAMNE, M. GAUTIER, Mme LEMAN, Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL MM. TOKDEMIR, RIVET, ORTEGA Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, M. THOMAS Conseillers municipaux.

8

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Jean-Pierre DUVÉREY ayant donné pouvoir à M. Daniel GERMAIN
- Mme Sylvie LANGEARD ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- M. Jean-Louis BAUCHARD ayant donné pouvoir à M. José PIRES
- M. Daniel JUBERT ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Christian WUILQUE ayant donné pouvoir à François-Xavier PRIOLLAUD
- M. Gaëtan BAZIRE ayant donné pouvoir à Mme Maryline MICHAUD
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

ABSENT : M. SAVY, Mme SEGHIR

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 24-085 Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de la régie de quartier Aurélien-Billon

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE

19 SEP. 2024

AFFICHÉ LE

19 SEP. 2024

Le Maire
François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703753-20240916-24-085-DE
Date de télétransmission : 19/09/2024
Date de réception préfecture : 19/09/2024



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240916-24-085-DE
Date de télétransmission : 19/09/2024
Date de réception préfecture : 19/09/2024

N°24-085

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
AU PROFIT DE LA RÉGIE DE QUARTIER
AURÉLIEN- BILLON**

RAPPORT

Monsieur le Maire rapporte la Ville de Louviers a décidé en 2017 d'encourager et d'accompagner la création d'une Régie de quartiers sur son territoire.

Le modèle de la Régie de quartiers, issu de l'économie sociale et solidaire, permet à la fois l'insertion par l'activité économique et l'animation du lien social.

Après que la Régie de quartier a été créée sous statut d'association le 12 décembre 2022, elle a pris en charge un certain nombre de marché locaux en 2023 (distribution du magazine, entretien des espaces verts du quartier de Maison Rouge).

Au premier trimestre 2024, comme cela avait été évoqué lors du Conseil municipal du 11 décembre 2023, la Régie de quartier a remporté le marché réservé d'entretien des espaces verts des bâtiments de l'Agglomération Seine-Eure ainsi que des zones d'activités sud pour un montant estimé de 340 000 €.

Pour assurer ses prestations, la Régie de quartier a embauché 4 salariés en insertion et 4 encadrants et s'est dotée par ailleurs de deux véhicules bennes, d'une camionnette électrique, de trois microtracteurs de tonte et fauchage et de tout le petit outillage nécessaire.

2024 constitue une année charnière dans le développement de la Régie de quartier. Les marchés remportés avec l'embauche de salariés et l'acquisition de matériel ont permis de passer de la phase d'amorçage à une activité pleine et entière. Pour autant, l'équilibre économique demeure fragile. Pour cela, il est proposé au Conseil municipal d'approuver une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 15 000 € pour l'année 2024 afin de financer les frais de structure de l'association et lui permettre de poursuivre son développement.

DÉCISION

LE CONSEIL ayant entendu le rapporteur et ayant délibéré,

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240916-24-085-DE
Date de télétransmission : 19/09/2024
Date de réception préfecture : 19/09/2024

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4.

Considérant la volonté de la municipalité de voir se poursuivre le développement de la Régie de quartier de Louviers Aurélien-Billon

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 15 000 € à l'*Association pour la préfiguration d'une régie inter-quartiers de Louviers* pour l'année 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération,

DIT que la somme correspondante sera versée dans le cadre de l'exercice comptable 2024.

Adoptée à l'unanimité

Mmes Anne TERLEZ et Hafidah OUADAH intéressées ne prennent pas part au vote

**Pour copie conforme
Le Maire,**

François-Xavier PRIOLLAUD

